

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 75 (2013)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Sécurité

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Assurer la sécurité des enfants à la ferme

On déplore encore chaque année des accidents graves, voire mortels impliquant des enfants dans les exploitations agricoles. Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a organisé un cours pratique et théorique pour diminuer les risques.

**Martin Ulrich\***

On attend d'une exploitation agricole accueillante et sûre que les dispositions nécessaires soient prises pour protéger au mieux toutes les personnes s'en approchant. Le SPAA a défini les mesures minimales de sécurité en fonction des principaux dangers des exploitations. Les exigences sont élevées compte tenu des activités variées en de multiples emplacements des agriculteurs. Dans aucune autre profession les enfants ne participent aussi tôt aux processus de travail. Cela contribue certainement de façon positive à leur développement, mais présente aussi des dangers. La loi ne définit pas réellement ce qu'un agriculteur est autorisé à faire ou non avec des enfants dans l'exploitation. Dans le droit du travail, elle ne donne que les dispositions sur l'âge minimum de travail s'appliquant aux jeunes engagés à la ferme ou faisant un dépannage. Cependant, de jeunes enfants jouant dans le domaine, parfois avec des camarades, sont souvent victimes d'accidents.

## Thématiser régulièrement la sécurité des enfants

Les conseils du SPAA tiennent compte des situations différentes, suivant qu'on veille à la sécurité de ses propres enfants ou d'enfants de l'extérieur. L'endroit où se tiennent les enfants joue un rôle important. C'est préférable qu'ils disposent d'une place de jeux adéquate un peu à l'écart de l'exploitation. Il est néanmoins fortement recommandé que les chefs d'exploitations et leurs employés, les parents concernés et les grands-parents abordent régulièrement le thème de la sécurité des enfants. Des listes de contrôle peuvent aider à recenser les dangers. Les chefs d'exploitation sont ceux qui connaissent le mieux leur domaine et qui savent par conséquent quels sont les dan-

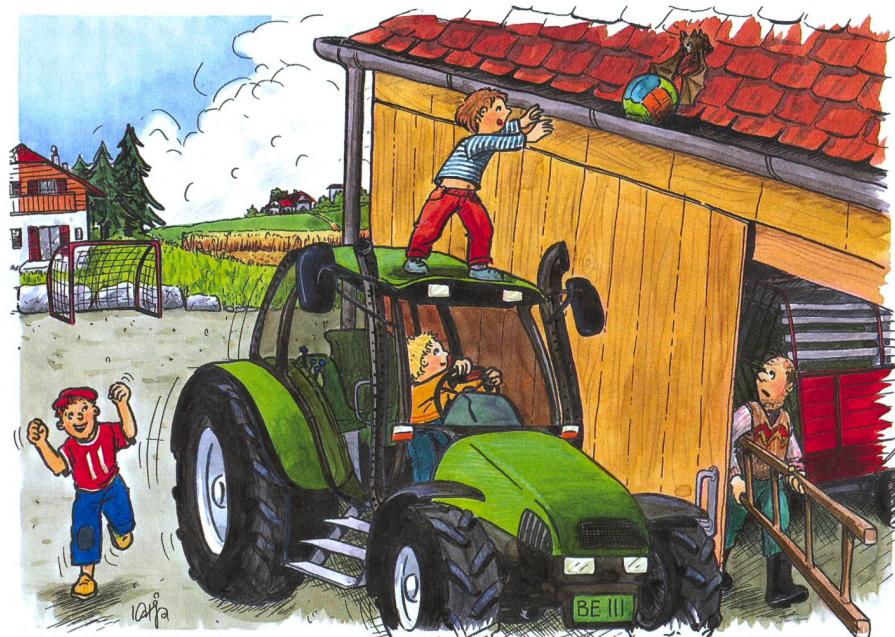
gers potentiels. Ils doivent s'efforcer de les réduire le plus possible en prenant les mesures de sécurité indispensables. Tout prévoir est évidemment impossible parce que les enfants ont des réactions spontanées et inattendues, de plus leur capacité d'attention est limitée.

## Importance du bon exemple

Pour donner le bon exemple, les adultes peuvent mettre à profit la perception ludique des choses qu'ont les enfants ainsi que leur capacité à s'enthousiasmer. Si ceux-ci voient que leur père porte une protection de l'ouïe quand cela est nécessaire, ils voudront en faire de même. Au contraire, si un père met ses mains dans la machine en mouvement pour retirer ou nettoyer quelque chose, ses enfants l'imiteront tôt ou tard. L'espace réservé aux enfants doit être clairement défini, délimité concrètement au besoin. En fonction de leur âge, les échelles, escaliers ou rampes

doivent être assurés ou inaccessibles. Un règlement interne ou un panneau d'avertissement visible est conseillé pour informer les visiteurs des précautions à prendre. Des règles claires sont à fixer. Allumettes et briquets sont à proscrire formellement. Les enfants ne sont pas autorisés à monter sur un tracteur en l'absence d'un adulte. Jusqu'à l'âge de sept ans, ils ne peuvent être transportés sur un véhicule agricole que s'ils sont installés dans un siège de sécurité et attachés par une ceinture. Lorsqu'ils sont plus âgés, ils doivent également être bien assis dans un siège adéquat. La démarche pédagogique à suivre est : présentation de la situation – exercices pratiques – explications.

La démonstration des zones visibles depuis le siège des machines en est un bon exemple. Après avoir réuni sur une place les différents véhicules de l'exploitation, on peut faire observer aux enfants d'où et sous quels angles le conducteur a ou n'a



Y a-t-il une plus belle place de jeux que la ferme avec toutes ses ressources ? Mais il ne faut pas sous-estimer les dangers qu'elle présente. (Illustration: SPAA)

\* Conseiller en sécurité SPAA/BUL



Ces enfants réunis sagement pendant le pique-nique partiront ensuite probablement individuellement à la découverte. (Photos: Martin Ulrich)

pas la possibilité de les voir. Les conditions de visibilité ne sont pas les mêmes pour un chargeur automoteur, un tracteur ou un chariot élévateur. Par mesure de prévention, les enfants peuvent être vêtus de gilets luminescents ou d'habits avec des bandes réfléchissantes. Ainsi, on les voit mieux et ils sont en général fiers d'être « lumineux ». De plus, les adultes devraient veiller à effectuer leurs travaux en marche avant dans la mesure du possible, parce que la plupart des accidents se produisent en reculant.

Des garçons âgés de moins de quatre ans constituent les deux tiers des enfants subissant des accidents mortels; ils sont le plus souvent écrasés par un véhicule. Les filles et enfants de plus de douze ans sont plus rarement concernés. De graves blessures sont produites par des machines fonctionnant sans surveillance, tels des pompes à lisier, des mélangeurs, des évacuateurs de fumier ou des portes à enroulement. Les parties mobiles de ces machines dont le mécanisme peut coincer ou happer un membre doivent être munies d'une protection qui empêche les gestes inconsidérés. Les roues jumelées ou les appareils démontés sont à entreposer de façon à ne pas verser. Les revêtements de sol ne doivent être ni instables, ni glissants. Enfin, les animaux sont imprévisibles. Dès lors, les contacts directs des enfants avec la plupart des animaux mâles sont à éviter: ce ne sont pas des peluches à câliner !

#### Mains courantes utiles à tous

Toutes les zones présentant un risque de chute doivent être protégées par des barrières assurant la sécurité des enfants, composées de lattes verticales, de barreaux ou de fils tendus par des poteaux à intervalle de 12 cm au maximum. Les escaliers comportant plus de quatre marches



Le siège pour enfants est obligatoire pour les enfants de moins de sept ans.

sont à équiper de mains courantes, utiles et appréciables à tout âge. Les cages d'escaliers doivent être sécurisées par des barrières qui n'invitent pas à l'escalade. Les fermetures des fosses doivent être solides, bien fixées et antidérapantes, afin que les enfants ne puissent pas les déplacer ou les enlever. Les fosses à purin ouvertes sont à sécuriser par un grillage de protection s'élevant à au moins 1,8 m. Une clôture solide de 110 à 120 cm autour d'un étang, d'un biotope ou d'un réservoir suffit à arrêter les enfants. Les portes inférieures des silos vides doivent impérativement être fermées à clef. L'accès aux silos-tours par une échelle suspendue est à bannir. Les véhicules agricoles ne doivent jamais servir au transport de personnes.

La surveillance des enfants doit être clairement fixée. Certes, les invités ou visiteurs de la ferme sont responsables de leurs enfants. Ils doivent toutefois être informés de ce qui est permis et ce qui ne l'est pas au moyen d'un règlement interne ainsi que de panneaux d'information ou d'avertissement. Lors de manifestations pour les

#### Liste de contrôle en matière de sécurité des enfants

##### Sécurité et santé des enfants à la ferme



#### Liste de contrôle

Qui désire effectuer une analyse complète de la sécurité de son exploitation utilisera avec profit la liste de contrôle « Sécurité et santé des enfants à la ferme » publiée par le SPAAC. Il contrôlera point par point les mesures requises. On peut la commander gratuitement.

Le SPAAC a également édité le classeur très complet intitulé « Prévention agricole », où l'on trouvera un grand nombre d'informations utiles. Les spécialistes du SPAAC se tiennent à disposition pour toute demande (téléphone: 021 557 99 18).

quelles une garde des enfants est proposée, la sécurité de ces derniers incombe aux adultes désignés. Enfin, le dirigeant de l'exploitation doit vérifier comment l'assurance-responsabilité civile de l'exploitation couvre les accidents d'enfants. En effet, la responsabilité civile est de toute manière engagée lorsqu'un accident touchant des tiers se produit dans l'exploitation ou sur un de ses animaux. Le dirigeant de l'exploitation doit alors simplement établir que les mesures nécessaires de sécurité ont été prises et qu'il n'a pas commis de négligence grave. ■



Des autocollants du SPAAC rappellent que la personne responsable de la garde des enfants doit toujours savoir où ils se trouvent.